

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MINUTES

DE LA RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU SERVICE CIVIQUE

Séance plénière ordinaire du 11 juin 2019

Le 41^e Comité stratégique du Service Civique s'est réuni le 11 juin 2019, de 10 heures 17 à 12 heures 30, sous la présidence de Madame Béatrice ANGRAND.

L'ordre du jour était le suivant :

- Mot d'accueil et introduction du Ministre
- Ouverture de la séance par la Présidente de l'ASC, actualités de l'Agence et approbation des minutes du précédent Comité stratégique
- Présentation du projet de rapport d'activité 2018
- Bilan de la participation du « collège des volontaires » et propositions pour le collège 2020-2021
- Présentation des modalités et du calendrier de renouvellement de la composition du Comité stratégique
- Présentation des modalités et du calendrier du plan d'action pour 2020 – échanges

Mot d'accueil et introduction du Ministre

M. ATTAL, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants du Comité stratégique dont il suit de très près les travaux depuis sa nomination en octobre 2018. Le Ministre se dit heureux d'être présent ce jour, notamment pour installer la nouvelle présidence de l'instance. En tant que parlementaire à l'Assemblée générale, il a été membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation et a pu suivre les avancées du Comité stratégique. Il considère que la pluralité des acteurs réunis au sein de cette assemblée constitue une richesse pour le Service Civique, dispositif qui s'inscrit lui aussi dans une pluralité d'organismes d'accueil, et qui vise à participer à l'éducation au sens large et à l'émancipation des jeunes par le volontariat dans des missions d'intérêt général.

Au sein du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, M. ATTAL s'attache à mettre en lumière le Service Civique à la fois politiquement, médiatiquement et financièrement ; il affirme qu'il s'engagera fortement pour conforter la montée en puissance, notamment en vue des arbitrages budgétaires. Il ajoute que tous les jeunes qu'il rencontre à l'issue de leur Service Civique s'en trouvent changés ; le collège des volontaires participant à l'instance pourra certainement en témoigner. Aussi, le Comité stratégique pourra compter sur lui pour défendre le Service Civique.

S'agissant du service national universel (SNU), M. ATTAL considère que le Service Civique est le vaisseau amiral de nos mesures en faveur de l'engagement. En effet, la troisième phase – engagement volontaire – du SNU s'appuie sur le développement de dispositifs d'engagement existants, le Service Civique étant sans aucun doute le premier d'entre eux. Il croit profondément que la première phase obligatoire de cohésion du SNU permettra de faire découvrir le Service Civique à des jeunes qui ne le connaissent pas. Alors que le lancement du SNU est prévu le 17 juin prochain l'articulation entre les dispositifs existants et le SNU est encore en construction. C'est la raison pour laquelle les contributions à venir seront très utiles pour la mise en œuvre de cette nouvelle politique publique en faveur de la jeunesse.

M. ATTAL indique qu'il a prévu de se rendre l'après-midi même à la formation des tuteurs organisée par la mission de préfiguration du SNU dans le Val d'Oise. Cette session de formation est d'ailleurs construite en lien étroit avec les acteurs de l'éducation populaire, du monde associatif et les partenaires historiques du service civique, au premier rang desquels on retrouve Unis-cité.

M. ATTAL remercie à nouveau l'ensemble des participants pour leur présence et cède la parole à nouvelle Présidente de l'Agence du Service civique, qui préside le Comité stratégique.

Avant d'entamer l'ordre du jour, la Présidente propose aux membres du Comité stratégique d'entrer en discussion avec le Ministre.

M. JAHSHAN, président du Mouvement associatif, félicite la Présidente pour sa récente nomination. Il tient à exprimer son plaisir de participer à cette réunion du Comité stratégique. Au nom du Mouvement associatif, il souhaiterait délivrer quatre messages qui seront certainement développés ensuite.

Il rappelle à M. le Ministre l'attachement de Mouvement associatif à la poursuite de la croissance du Service Civique qui a largement fait ses preuves et répond à une volonté d'engagement des jeunes Français qui ne se dément pas et constitue une force parmi les plus importantes des pays européens. Cette croissance doit se renforcer pour tendre vers l'universalité. La poursuite de cet engagement est également une manière de rendre service à la société en retour.

Le Mouvement associatif est également attaché à la qualité du Service Civique et pour ce faire au partage des mécanismes permettant une veille collective sur la qualité des missions. Par le passé, il avait émis un certain nombre de propositions concernant notamment l'évaluation des missions. M. JAHSHAN souhaiterait profiter de la mise en place d'une nouvelle présidence pour poursuivre le travail engagé.

L'accroissement du dispositif et la question de la qualité appellent nécessairement à plus de prévisibilité, et notamment de prévisibilité budgétaire qui fait défaut depuis quelques années. L'ensemble des associations vit une période compliquée de ce point de vue, perçue comme un *stop-and-go*, et a peu de visibilité sur ses perspectives, ce qui nuit à la qualité de l'accueil et de l'engagement desdites associations.

Par ailleurs, le sujet du SNU interroge. Comme le SNU sera un levier de l'engagement volontaire dans sa troisième phase, il sera nécessaire d'anticiper l'arrivée de nouveaux engagés et de préparer l'ensemble de l'écosystème à leur accueil dans les différents dispositifs.

Enfin, M. JAHSHAN souhaite rappeler son attachement à maintenir le lien entre la politique de vie associative et celle du Service Civique. Le Service Civique nourrit les associations, il est un réservoir de futurs engagés essentiel pour le renouvellement de la base des organisations. À l'inverse, les associations nourrissent également le Service Civique. Pour que le système fonctionne, il convient que l'environnement du monde associatif soit stable et soutenu par des moyens à la hauteur de son engagement. De ce point de vue, Le Mouvement associatif sera attentif à ce que l'accroissement du Service Civique soit accompagné d'un véritable investissement public dans la vie associative.

Mme THOURY, Déléguée générale d'Animafac, comme porte-voix de la plateforme inter associative du Service Civique intervient dans la continuité de l'intervention de M. JAHSHAN. Les associations se sont fortement mobilisées depuis la création du Service Civique en 2010. L'ensemble des acteurs s'accorde à dire que le dispositif est fédérateur. Ses résultats ont été prouvés, tant sur l'insertion citoyenne et professionnelle des jeunes que sur le développement des territoires et le renforcement de la cohésion nationale. C'est la raison pour laquelle la plateforme interassociative porte la volonté de voir le Service Civique devenir universel, accessible à tous les jeunes avec un point d'attention envers les jeunes en difficulté, comme le Président de la République s'y était engagé en avril 2017 devant les associations.

La dynamique d'universalisation du Service Civique consiste à offrir chaque année davantage de missions de qualité, propre à l'épanouissement des volontaires. Elle vise le développement d'une société de l'engagement, souhait porté par le Gouvernement. Pour ce faire, les associations ont besoin de davantage de crédits. Les 50 millions d'euros supplémentaires apportés par l'Etat en 2019 permettent de stabiliser le dispositif en finançant les missions de jeunes entrés en plus grand nombre fin 2018, et il convient de s'en réjouir. Pour autant, Mme THOURY considère qu'ils sont insuffisants pour poursuivre le développement du Service Civique et surtout, anticiper l'arrivée de nouveaux volontaires dès 2020. Aussi, Mme THOURY s'interroge sur la capacité du PLF 2020 (projet de loi de finances pour 2020) à permettre l'accueil de 180 000 jeunes mobilisés pour une durée moyenne de 8 mois, gage de qualité et d'adaptabilité à la diversité des missions proposées. Elle souhaiterait obtenir davantage de lisibilité, un calendrier budgétaire plus précis et surtout, des perspectives pluriannuelles qui sont indispensables à une bonne dynamique de croissance.

M. OUSSANI, ambassadeur d'Unis-Cité, considère le Service Civique comme un révélateur. Il reste pourtant étonné que de nombreux jeunes des cités n'en connaissent pas l'existence. Il demande quelles sont les mesures envisagées afin de le rendre accessible aux jeunes des quartiers, et notamment à ceux qui sont en décrochage scolaire. Selon lui, le Service Civique leur permettrait d'acquiescer de la confiance, de lever les barrières qui les empêchent d'évoluer et de participer à la vie de leur société.

Mme BENTEGEAT, de l'AP-HP, rejoint les interventions précédentes sur le besoin de crédits supplémentaires et de davantage de notoriété. Une communication extrêmement claire est également nécessaire selon elle, sur l'articulation entre le SNU et le Service Civique car aujourd'hui, le risque de confusion existe. Comme en attestent les remarques formulées par de nombreux tuteurs de l'AP-HP craignent que le SNU marque la fin du Service Civique. Elle se fait aussi le relais de difficultés de recrutement.

Mme de MAZANCOURT, Directrice générale de l'Institut de l'Engagement, revient sur la notion de valorisation: il convient de valoriser l'après-Service Civique.

Sur la question budgétaire, le Ministre considère que la prévisibilité est plutôt confortée ces dernières années. Par le passé, la gestion était plus aléatoire puisque le budget voté faisait l'objet d'ajustements en cours d'année. En 2017, la volonté du Gouvernement a été de voter des budgets sincères, qui seront *a priori* exécutés et non pas adaptés au fil de l'année. Il entend le souhait des organismes que le budget du Service Civique augmente, et il défend bien entendu cette augmentation. Il rappelle que durant les exercices budgétaires 2018 et 2019, le budget de l'Agence a augmenté de plus de 110 M€. Il a réaffirmé que le nombre de missions continuera de croître au cours des prochaines années, et ne sera ni en stagnation ni en

diminution. Il souhaite que cette croissance soit encore plus rapide et que le cap des 150 000 volontaires soit atteint dès l'année 2020. C'est l'objectif qu'il défend avec en conférences budgétaires dans les négociations en cours avec le Premier Ministre et le ministre de l'Action et des Comptes publics.

M. ATTAL ajoute que le budget du service national universel n'amputera pas le budget du Service Civique. En 2020, la ligne budgétaire du SNU sera abondée par des ouvertures de crédits Cette nouvelle ligne budgétaire sera indépendante de la ligne budgétaire du SC.

Le Ministre n'est pas en mesure pour l'heure d'annoncer de budget, mais reste confiant, gardant en mémoire les propos tenus en avril par le Président de la République sur le Service Civique. Il est un ardent défenseur de l'utilité et de la force du dispositif pour les jeunes. C'est la raison pour laquelle M. ATTAL reste serein sur sa capacité à obtenir une trajectoire budgétaire positive au fur et à mesure que le SNU montera en puissance.

En réponse à M. OUSSINI, M. ATTAL considère que, si tous les jeunes ne connaissent pas encore le Service Civique, le dispositif jouit néanmoins d'une belle notoriété. Il est aussi persuadé que la campagne de communication du SNU sera un moyen de mettre en avant le Service Civique en donnant un avant-goût du « sentiment d'utilité » ; sentiment qui permet ensuite de s'engager réellement sur le long terme. C'est la raison pour laquelle le Service Civique doit voir son budget évoluer favorablement, mais également diversifier son offre de missions afin que les jeunes en difficulté, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), du milieu rural ou en décrochage scolaire, puissent s'y inscrire pleinement. Des progrès ont été réalisés sur ce point, avec 13 % des volontaires qui sont issus des QPV et 17 % qui sont sortis du système scolaire sans diplôme. Des projets ont été notamment développés et soutenus par le Ministère en charge de la politique de la Ville. Des réflexions sur le sujet de la qualité des missions sont en cours au sein de l'Agence du Service Civique, qui sont à corréliser avec l'augmentation du budget et du nombre de missions. On peut étendre toujours plus le nombre de missions sans porter une attention très forte à l'accompagnement des jeunes et à la qualité de ces missions qui leur sont proposées.

Sur l'articulation entre SNU et Service Civique, M. ATTAL a conscience que la distinction entre les deux dispositifs est encore à construire pour le grand public. Il est assez naturel que l'actualité médiatique soit davantage centrée sur le SNU en ce mois de juin, en raison de la préfiguration d'un dispositif inédit pour notre jeunesse qui débute dans 13 départements. Néanmoins, le SNU nourrira les volontés d'engagement, et donc les entrées en service civique. Concernant cette bonne articulation SC/ SNU à mettre en place, M. ATTAL réfléchit au lancement d'une mission sur la question. Sur le recrutement des jeunes, question posée par Mme BENTEGEAT, d'après ses informations, le problème est plutôt francilien.

Enfin, le Ministre partage les propos sur la valorisation du Service Civique qui est un levier d'attractivité du dispositif. Il a récemment réuni le Club de valorisation pour un petit déjeuner de réflexion. Il lui semble être un excellent cadre pour avancer dans cette voie et développer les opportunités des jeunes. Il a pour sa part lancé une réflexion plus large sur la valorisation des compétences acquises *via* l'engagement. Il prévoit notamment de collaborer avec l'Institut de l'engagement qui jouit d'une très bonne expérience en la matière.

Mme GATIGNON, Directrice générale d'Unis-Cité, souhaite émettre trois propositions. Il est souvent fait mention du fait que le SNU puisse être un tremplin vers le Service Civique et un engagement plus durable. La première proposition est que l'ensemble des personnels encadrant les jeunes pendant la phase 1 soit formé au Service Civique, notamment *via* les outils existants. La deuxième proposition est que tous les jeunes SNU puissent rencontrer des volontaires en Service Civique au cours de la phase 1 et écouter leur témoignage afin de leur donner envie de s'engager à leur tour sous quelque forme que ce soit. La troisième proposition est que des jeunes en Service Civique puissent accompagner la phase 2 de la partie obligatoire du SNU en aidant les jeunes à trouver leur mission de 15 jours, et faire office ainsi de fil conducteur entre la phase 1 et la phase 2.

Mme TRELLE-KANE, Présidente d'Unis-Cité souhaite remercier M. le Ministre de sa présence en Comité stratégique. Elle appelle de ses vœux la poursuite de cette instance dans le temps. En effet, le fait de rassembler pendant des années autour d'une même table les associations, collectivités territoriales, représentants des différents ministères et jeunes volontaires a permis de donner un sens et une culture commune qu'il convient de préserver afin de construire l'avenir et développer la cohérence avec le SNU. Mme TRELLE-KANE est d'avis qu'il faut maintenir une instance collective dédiée au Service Civique.

Sur les éléments budgétaires, fin 2018 et début 2019, il a été très difficile pour de nombreuses structures de devoir renoncer à l'accueil de jeunes volontaires et modifier leur trajectoire pour des raisons financières. Avec l'objectif qui avait été fixé en 2017, chacune avait construit un « avenir 2x3 » ; la diminution a été vécue de manière brutale. Aussi, Mme TRELLE-KANE insiste sur l'évaluation collective des 180 000 jeunes volontaires pour que la dynamique lancée ne soit pas interrompue.

M. ATTAL sait que certaines associations ont été perturbées par l'annonce d'un nombre légèrement supérieur ou équivalent de missions par rapport à 2018. Il rappelle néanmoins que l'essentiel des reports d'entrée en mission fin 2018 a été assumé par les opérateurs publics et qu'aucune mesure de régulation ne concernera les acteurs associatifs en 2019. S'agissant de la pérennité du Comité stratégique, M. ATTAL s'est beaucoup inspiré de la composition de l'instance en termes de pluralité et de diversité des acteurs dans la construction du SNU.

Le Ministre a bien noté les propositions d'Unis-Cité qu'il trouve fort intéressantes. Une phase pilote, par définition, permet de tirer des enseignements. Plus encore alors qu'« une course contre la montre » s'est engagée pour assurer une préfiguration dans des délais contraints. Cette phase permettra de tester des organisations et cheminements différents, selon les départements, pour ensuite en tirer le meilleur à travers l'instance d'évaluation. Certains départements ont d'ores et déjà mis en place des formations et organisé des journées d'action citoyenne avec des jeunes en Service Civique ou même des forums de l'engagement. Ces initiatives pourront être développées et M. ATTAL y est tout à fait favorable. De même que la rencontre de jeunes en Service Civique à l'occasion de la phase 1 du SNU lui semble essentielle. Les jeunes seront au contact de bénévoles, d'associations et évidemment d'autres jeunes en Service Civique. La question de l'accompagnement des missions par de jeunes volontaires en Service Civique pourrait être testée.. Il convient toutefois d'en vérifier un élément juridique, à savoir la compatibilité avec le cadre de la mission de volontariat.

La Présidente remercie le Ministre d'avoir fait à tous l'honneur de sa présence. Elle le remercie aussi pour la confiance qu'il lui accorde en la nommant à cette fonction. Elle se dit émue de présider pour la première fois le Comité stratégique de l'Agence du Service Civique, instance qu'elle a fréquentée régulièrement pendant dix ans. Sa participation régulière lui a donné la chance de connaître la majorité des personnes autour de la table. Elle souhaite remercier celles et ceux qui ont participé depuis sa nomination à son « apprentissage et à sa formation », ainsi que les équipes de l'Agence, les chefs de pôle et agents et la Secrétaire générale qui va assurer pendant quelque temps la Direction générale par intérim. À titre personnel, la Présidente est très fière et très heureuse de présider un bel établissement public qui réunit deux éléments qui donnent un sens à sa vie : la jeunesse et l'Europe (Service Civique, corps européen de solidarité et programme Erasmus+ jeunesse et sport).

Sur le Service Civique plus particulièrement, la Présidente est passionnée par ce qu'elle a pu observer ces derniers mois : en premier lieu, tous les jeunes remarquables qui s'engagent et donnent de leur temps auprès de personnes âgées, réfugiées, en situation de handicap, parfois à l'étranger et souvent dans des conditions difficiles. Elle estime que ces jeunes méritent l'admiration de tous. Elle considère que les résultats de cette politique publique qui est déployée sur l'ensemble du territoire, en Europe et dans le monde, sont fascinants. Elle assure un développement ou un prolongement local ou territorial d'une politique nationale. En près de dix ans, cette politique publique, qui parvient à toucher l'ensemble des publics, est à peu près rentrée dans le droit commun, fait extrêmement rare qu'il convient de souligner.

Ouverture de la séance par la Présidente de l'ASC, actualités de l'Agence et approbation des minutes du précédent Comité stratégique

La Présidente propose d'entamer l'ordre du jour par l'approbation des minutes du précédent Comité stratégique, qui s'est tenu le 7 mars 2019.

Elle précise d'ores et déjà que page 11 un chiffre doit être corrigé, les jeunes en Service Civique sont constitués de 69 % de femmes et 31 % d'hommes et non l'inverse.

Par ailleurs, lors du Comité stratégique du 07 mars 2019, avait été réalisée une présentation du nouveau site internet. Elle souligne l'apport que celui-ci représentera lorsqu'il sera lancé et se réjouit des progrès réalisés sur l'accessibilité simplifiée grâce à une norme proche de la norme RG2A.

Elle s'enquiert d'éventuelles remarques ou demandes de modification.

Mme BUSSON revient sur son intervention en page 15 du document. Lorsqu'elle évoquait les entrées de volontaires au printemps et non à l'automne, il s'agissait bien des volontaires dans le réseau de Co-travaux et non pas en général. Au paragraphe suivant, elle indiquait ne pas comprendre la différence de règles entre, non pas la Belgique et le Sénégal, mais entre la France et l'étranger.

Sous réserve de l'intégration de ces modifications, les minutes du précédent Comité stratégique sont adoptées à l'unanimité des votants.

En complément, la Présidente souhaite partager sous forme de mots-clés ou questionnements les sujets qui l'ont interpellée ces deux derniers mois.

Le premier est la qualité qui se situe en haut de la liste des priorités de l'Agence : la qualité du Service Civique, la qualité des missions, la présence des éléments différenciant du Service Civique. Comment garantir tous ces éléments pour que le Service Civique soit une expérience transformatrice pour un jeune au service de son désir d'engagement ? De son point de vue, il ne faut pas s'interdire d'imaginer des passerelles vers l'après-Service Civique ou vers l'emploi. Ces passerelles sont même indispensables. Il convient néanmoins de respecter la loi de 2010 qui fait du Service Civique un dispositif d'engagement et non un dispositif d'emploi, condition pour tendre vers cette société de l'engagement que tous appellent de leurs vœux, et en premier le Président de la République.

Selon la Présidente, le corollaire de la qualité du Service Civique ce sont les droits des volontaires. Comment faire appliquer systématiquement la loi de 2017 qui prévoit que les volontaires en Service Civique ont les mêmes droits que les étudiants ?

Le troisième élément est lié aux publics prioritaires. Comment toucher davantage les jeunes les plus éloignés ? De nouvelles dispositions restent sans doute à inventer.

Sur la logique de parcours qui a été abordée précédemment, du SNU au Service Civique, en passant par la mobilité européenne pour aboutir à l'entrée dans l'emploi, elle doit être renforcée, systématisée.

Par conséquent, cinquième point, il faut construire des passerelles et/ou articulations avec le SNU.

Le dernier mot clé est le 10^{ème} anniversaire du Service Civique et de l'Agence. Comment valoriser en 2020 l'action des 370 000 jeunes volontaires qui se sont engagés depuis 2010 ? Si l'on analyse les études d'impact, nombre d'entre eux restent engagés dans la vie associative. Pour l'Agence, cet anniversaire doit aussi être le rendez-vous où sera valorisé les synergies entre les trois programmes (Service Civique, corps européen de solidarité et Erasmus+ jeunesse et sport).

Pour finir, la Présidente insiste sur le fait que l'instance du Comité stratégique est dédiée aux échanges et au partage. Il doit y régner la liberté de parole.

Elle cède la parole à M. LOUIS, rapporteur du groupe de travail « 10 ans » pour présenter en quelques mots le format imaginé pour fêter ce 10^{ème} anniversaire.

M. LOUIS rappelle que la dynamique a été lancée en janvier 2019. Le principe est d'organiser une fête des dix ans du Service Civique. Un projet a d'ores et déjà été cadencé et un groupe de travail a été constitué. Ce groupe de travail a lancé un label au service de tous qui doit porter la communication de tous les événements et valoriser tout au long de l'année l'ensemble des actions, petites ou grandes. Une information sera adressée à l'ensemble des acteurs pour leur expliquer comment communiquer auprès de l'Agence.

Le groupe travaille également à l'organisation d'un rassemblement national et de rassemblements régionaux. L'Agence souhaite qu'au cours de l'année 2020, tous les volontaires participent à un rassemblement d'envergure, régional ou national. Un travail collaboratif sera mené avec les délégués départementaux et directeurs régionaux afin de donner de la visibilité aux volontaires.

Trois actions ont été séquencées au cours de l'année :

- Le groupe de travail essaiera de développer la notion de « vis ma vie ». Tous les volontaires seront invités pendant un mois à accueillir un autre volontaire pour lui faire découvrir leur mission. L'idée est d'éviter le cloisonnement et de développer l'échange intervolontaire.
- Le groupe de travail essaiera également de collecter tous les portraits des volontaires, actuels ou anciens, pour réaliser un montage avec un artiste.
- Le groupe a enfin l'objectif de créer une fresque dont chaque élément serait établi par chaque région ou département pour être réuni le jour du rassemblement national.

Le jour des rassemblements, le groupe de travail a visé un certain nombre de villes volontaires, avec une dimension européenne, et quatre temps forts : un temps institutionnel, un temps festif, un temps de valorisation et un temps de participation. Il s'agit de lancer des défis qui auront lieu dans chaque région, et également lors du rassemblement.

M. LOUIS propose d'apporter davantage d'éléments lors du prochain Comité stratégique qui aura lieu à l'automne.

Béatrice ANGRAND remercie M. LOUIS. En l'absence de remarque, elle cède la parole à M. ABIVEN, Directeur général de l'Agence du 27 mars au 31 mai 2019, pour présenter le second point à l'ordre du jour.

Présentation du projet de rapport d'activité 2018

La Présidente souhaite en préambule remercier et féliciter son prédécesseur, M. BLANC, pour sa contribution au succès de l'année 2018 et associer les équipes de l'Agence.

M. ABIVEN revient sur l'année 2018 et propose de dresser un bilan de ce millésime.

M. ABIVEN a noté spontanément trois faits relatifs au Service Civique :

- Les vœux du président de la République à la Jeunesse qui a cité expressément le Service Civique en tout début d'année 2018 ;

- L'acte héroïque de Mamoudou GASSAMA rue Max Dormoy qui a signé par la suite un contrat de Service Civique en juin 2018 ;
- La neutralisation des effets de la modification des règles de calcul de la CSG sur les unités versées aux jeunes (fraction de l'indice 294 de la Fonction publique).

Le Service Civique reste une politique en faveur de la jeunesse de premier plan, portée au plus haut niveau de l'État. Il nécessite beaucoup de technicité et d'ingénierie.

Le bilan 2018, comme tout bilan, donne des chiffres et des variations d'une année sur l'autre, et présente les succès, les performances et les axes d'amélioration. Le rapport d'activité 2018 est soumis à la validation du Conseil d'administration qui doit l'approuver formellement. Selon M. ABIVEN, il s'agit d'un exercice utile qui reflète l'esprit de construction du Service Civique, une politique publique construite, animée, avec les partenaires de la puissance publique. La coconstruction est en effet essentielle, mais la coambition est plus exigeante encore. À cet égard, l'année 2018 aura été à la hauteur de cette ambition.

Ce bilan 2018, comme tout bilan, est également l'occasion de se prononcer sur la performance de l'Agence, dont les équipes sont à un niveau d'excellence en ce qui concerne l'adhésion aux valeurs du Service Civique. Il croit utile de rappeler les conclusions de différents rapports d'audit et de visites de supervision qui ont eu lieu à l'Agence. Ces rapports montrent que la structuration de l'Agence a de toute évidence progressé ces deux dernières années, au moyen d'une intégration volontariste du Secrétariat général aux projets portés par les services métiers de l'Agence. La qualité de la production de l'Agence est liée à l'exploitation permanente des retours d'expérience des actions conduites par ses collaborateurs.

Enfin, M. ABIVEN donne un chiffre fondamental qu'il est important de citer devant M. ATTAL : moins de 50 personnes sont en capacité de mettre en œuvre une politique publique, pour l'essentielle déconcentrée. Le ratio administrants/administrés traduit une évidente efficacité. L'Agence possède un savoir-faire en matière de gouvernance, de gestion administrative et financière, et d'animation d'un écosystème unique, celui du Service Civique qui lui permet de diversifier son offre d'assistance et de conseil auprès d'organismes d'accueil, et plus marginalement auprès d'organismes internationaux et de collectivités locales. En conclusion, M. ABIVEN note que l'image de l'Agence constitue un atout en soi pour les politiques publiques de jeunesse et de mobilité, comme l'a souligné M. ATTAL précédemment.

M. ABIVEN en vient aux données chiffrées de l'année 2018. La variation 2016-2017 aura été de 34,3 %, et la variation 2017-2018 de 13,7 %. Les deux dernières années, 2017 et 2018, installent et ancrent solidement le Service Civique dans le paysage des politiques publiques en faveur de la jeunesse. L'année 2018 représente 3 fois l'année 2015. Il s'agit donc d'une année record en termes de flux (nouveaux volontaires dans le dispositif). Ce résultat est le résultat d'un collectif constitué de l'Agence et des organismes d'accueil. Le rapport d'activité donne aux organismes d'accueil la place qui leur est due, car leurs actions sont déterminantes : 62 % des jeunes volontaires sont accueillis dans les associations et 9 027 organismes ont accueilli au moins un jeune en 2018. M. ABIVEN souligne ce chiffre considérable qu'il convient de ne pas perdre de vue.

Les services de l'État (services déconcentrés) œuvrent au plus près des territoires. Ils sont mobilisés et ont répondu systématiquement « présent » en 2018 pour organiser des opérations de valorisation, pour fédérer et partager les meilleures pratiques et pour contrôler les organismes d'accueil. M. ABIVEN souhaiterait remercier l'ensemble des directeurs régionaux et départementaux qui ont œuvré en 2018 pour la réussite du Service Civique.

Enfin, les chiffres présentés font état de stabilisation et également de variations sur un certain nombre de paramètres. La part des associations reste majoritaire tandis que celle des collectivités territoriales s'élève à 6 %. L'âge moyen des jeunes volontaires a également peu évolué. Le nombre de missions à l'international se stabilise autour de 1 500.

S'agissant des paramètres en évolution, M. ABIVEN constate que la part des demandeurs d'emploi a reculé de 5 %. Cette baisse démontre que la motivation des jeunes pour réaliser un Service Civique dépasse un choix par défaut, ce qui nécessite d'être souligné. Il constate également une féminisation du Service Civique, qui est une tendance de fond, et une évolution du nombre de missions de solidarité et d'éducation qui traditionnellement attirent davantage les jeunes femmes. M. ABIVEN est d'avis que le Service Civique reproduit en réalité des stéréotypes de genre. Il importe selon lui d'apporter des mesures correctives pour réintroduire davantage d'équilibre. Il cite pour exemple les missions Sports qui représentent 15 % des missions et sont essentiellement occupées par des jeunes hommes.

En ce qui concerne le contrôle des missions, M. ABIVEN indique que 9 % des organismes ont été contrôlés en 2018. L'effort a notamment porté sur l'élaboration d'une stratégie de contrôle avec l'arrivée d'une nouvelle cheffe de pôle.

M. ABIVEN poursuit son intervention par la présentation des grands chantiers en 2018. L'intention qui a primé était double :

- En premier lieu, elle cherchait à aller au-delà du cycle annuel de campagne de recrutement, et les chantiers ouverts par l'Agence illustrent cette intention.
- En second lieu, elle cherchait également à expérimenter et à mieux s'appuyer sur des dynamiques locales.

Les trois grands chantiers ont été les suivants :

- Le premier chantier visait à accroître la visibilité du Service Civique avec deux objectifs : la notoriété et l'augmentation du recrutement. Toute la stratégie déployée en 2018 répondait à ces deux objectifs, complémentaires et étroitement dépendants l'un de l'autre. Pour la première fois, le Service Civique était au cinéma et à la télé, sur de grandes chaînes, et dans les gares au travers d'une campagne d'affichage massive. Cette campagne massive a touché 64 millions de cibles en 2018. Le site internet a également été extrêmement visité, avec 8 millions de visites. Les prises de paroles institutionnelles ont été importantes, continues et variées. M. ABIVEN en profite pour saluer les prises de position des deux parlementaires, MM. WASERMAN et CORMIER-BOULIGEON, ainsi que de celles de M. ATTAL, ici présents. Ces prises de paroles sont venues soutenir des initiatives locales de valorisation du Service Civique ou des événements d'ampleur nationale, comme le 14 juillet 2018. Ces initiatives locales, comme les belles histoires des jeunes volontaires, ont été largement relayées sur la page Facebook ainsi que sur les comptes Twitter et Instagram de l'Agence.
- L'année 2018 a également été mise à profit pour continuer de structurer le Service Civique et répondre à des enjeux d'universalité et de mixité sociale. Depuis 2018, un dialogue plus resserré entre les 14 plus gros organismes d'accueil et l'Agence permet de coordonner les actions collectives sur le handicap, l'égalité entre les femmes et les hommes ou encore le taux de rupture.
- Depuis 2018, la démarche de contrôle ont été renouvelées en profondeur. Le diagnostic initial partait d'un double constat : l'impossibilité de tout contrôler et les risques impactant l'intégrité du Service Civique. L'Agence a donc souhaité bâtir une cartographie des risques pour mieux cibler ces contrôles sur des zones ou secteurs à risques. Les travaux conduits en 2018 donneront leur plein effet en 2019.

L'année 2018 a également été l'année de l'installation d'un Club de valorisation du Service Civique. Il s'agit d'une réunion d'entreprises, actives sur le champ de la RSE, qui manifestent leur intérêt sur les questions de valorisation des parcours des jeunes.

En conformité avec les orientations stratégiques, l'année 2018 a vu l'Agence accentuer également ses travaux dans le domaine de l'évaluation.

M. ABIVEN évoque à présent les actions menées sur certaines thématiques qui sont issues de travaux réalisés en 2018. Il cite les initiatives locales en région Aquitaine et à Nantes, notamment. La méthode pourra être reproduite sur les sujets « ruralité » et QPV en 2019. Il mentionne également les grands programmes ministériels, tels que le programme « Volont'R », le programme « Décrocheurs », le programme d'orientation des lycéens, le développement du Service Civique de jeunes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur, et le programme « aide aux devoirs faits ». Il cite pour terminer les actions conduites dans le domaine de l'offre de missions à l'international.

En résumé, 140 243 jeunes, dont 83 904 arrivés en mission après le 1^{er} janvier 2018, ont concrètement été utiles à la société et aux organismes qui les accueillent. Ils ont pris confiance en eux, ils ont éprouvé une appétence pour un secteur, ils se sont réalisés dans une mission d'intérêt général. Le Service Civique est un dispositif concret et utile, comme cela a été vérifié en 2018, sans doute plus clairement que les années précédentes. Il renvoie aux documents transmis afin de solliciter des compléments d'information ou des propositions de modification.

La Présidente remercie M. ABIVEN ainsi que l'ensemble des organismes d'accueil qui ont réalisé un magnifique travail d'acculturation du Service Civique. Elle a pris bonne note du fait que l'Agence doit accentuer son action en faveur du développement de la notoriété du service public, avec un travail de communication grand public et également un travail de proximité auprès des acteurs qui évoluent auprès des jeunes. Elle s'enquiert des éventuelles observations.

Mme BUSSON a tout à fait conscience que le document qui a été adressé aux membres du Comité stratégique reste incomplet. Elle aurait quelques remarques à formuler. Le taux de rupture des contrats semble ne pas avoir été repris dans le rapport, alors qu'il est un indicateur intéressant à analyser d'année en année. De la même manière, les données sur les critères sociaux des bourses sont des indicateurs intéressants à suivre dans leur évolution. Enfin, Mme BUSSON regrette que le fonctionnement de l'Agence et notamment les travaux qui peuvent être réalisés au sein du Comité stratégique, dans les groupes de travail ou avec les délégués territoriaux, ne soient pas véritablement mis en avant.

La Présidente note les différents points. En l'absence d'autres remarques, elle propose de poursuivre l'ordre du jour par un point qui lui tient particulièrement à cœur.

<p>Bilan de la participation du « collège des volontaires » et propositions pour le collège 2020-2021</p>
--

La Présidente remercie Mme DRILLIEN, qui a accompagné le collège des volontaires pendant six mois avec le soutien de M. NGUYEN-MONOURY. Elle cède la parole aux jeunes volontaires.

Mme DRILLIEN remercie le Ministre pour sa présence. Elle propose de réaliser un rapide bilan de la participation du collège des volontaires au Comité stratégique et d'émettre des propositions pour le prochain collège 2020-2021. Elle cède la parole à Anissa-Souad BAROUDI.

Anissa-Souad BAROUDI est une jeune volontaire en Service Civique à la Ligue de l'enseignement de Marseille, sur le thème de la citoyenneté.

Le collège des volontaires a retenu trois points forts et trois points à améliorer. Parmi les trois points forts, elle cite la diversité des profils du collège des volontaires, qui ont tous été choisis pour leur motivation. Pour autant, leurs profils sont extrêmement variés, qu'il s'agisse des

diplômes, des situations avant l'entrée en Service Civique, de la thématique de leur mission. Cette diversité a permis d'enrichir les débats et de créer une cohésion entre les volontaires.

Morgane BRIGEOT est une jeune volontaire en Service Civique à la Ligue de l'enseignement d'Epinal, sur la mission « fabrique du citoyen ». Sa mission consiste à sensibiliser les jeunes aux thématiques comme l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, l'alternative à la non-violence et la laïcité.

Le second point fort que le collège des volontaires a souhaité relever est l'écoute et le respect dont a fait preuve l'ensemble des personnes des organismes et des institutions rencontrées au cours de ces missions de représentation des volontaires. Les membres du collège des volontaires ont régulièrement pris la parole, en premier lieu lors des réunions du Comité stratégique, et également lors du grand débat, où ils étaient en première ligne, ainsi qu'au moment du séminaire de préparation en Comité interministériel de la jeunesse auquel trois représentants des volontaires ont eu la chance de participer. Le collège des volontaires a également l'opportunité de s'exprimer ce jour devant l'ensemble des membres du Comité stratégique et M. le Ministre.

Ludivine BERGOUGNOUX est une jeune volontaire en Service Civique à l'AP-HP, au sein de l'hospitalisation à domicile, plus particulièrement. Elle a effectué des visites au domicile de patients, enfants et adultes pour leur permettre d'avoir un temps en dehors de la maladie, de leur changer les idées, d'échanger et d'effectuer des activités pour ceux qui le voulaient et/ou le souhaitaient.

Le troisième point fort retenu est l'intérêt et la pertinence des groupes de travail, séminaires, débats auxquels le collège des volontaires a été convié. Outre l'intérêt de découvrir en quelque sorte « l'envers du décor », les représentants des volontaires ont trouvé que les sujets et thématiques proposés étaient très intéressants et cohérents par rapport à leurs propres intérêts et questionnements. Ils leur ont permis de rapprocher leur propre expérience du Service Civique à d'autres thématiques plus larges.

Cindy SONCK est une jeune volontaire en Service Civique à Lyon, au lycée agricole, sur une mission dont la thématique est « l'environnement ». Elle développe notamment des projets environnementaux avec les élèves du lycée (création d'un composteur, etc.).

Cindy SONCK poursuit avec les trois propositions d'amélioration. Le premier concerne la logistique et l'organisation, pour permettre au collège des volontaires de préparer plus en amont ses déplacements et participations aux réunions, de s'organiser par rapport à la mission qu'ils quittent une journée et être remboursés au fur et à mesure des déplacements. En effet, il n'est pas toujours facile de quitter sa mission et d'être absent une journée entière, voire plus. Cela demande à l'organisme d'accueil d'organiser les événements et tâches liés à la mission en fonction de ces absences. Les missions de Service Civique sont souvent très prenantes et les volontaires extrêmement investis.

Ludivine BERGOUGNOUX présente le deuxième point d'amélioration qui consisterait à rendre le Comité stratégique, ses travaux et les travaux du collège des volontaires plus visibles. Pour exemple, peu de personnes de l'AP-HP connaissent l'existence du collège des volontaires. De même, les représentants des volontaires souhaiteraient davantage de transparence sur la manière dont est effectuée leur sélection, notamment *via* le site internet de l'Agence du Service Civique. Cela permettrait selon eux de mieux valoriser leurs travaux et de présenter plus clairement au prochain collège des volontaires en quoi consistera sa future mission.

Anissa-Souad BAROUDI énonce le troisième point à améliorer qui concerne la durée des réunions du Comité stratégique qui peut sembler un peu courte. Les ordres du jour sont souvent très fournis et les présentations parfois longues. Le collège des volontaires estime que limiter le nombre de sujets par réunion et réaliser des présentations à plusieurs personnes permettrait d'entendre tous les points de vue et d'approfondir les sujets.

Concernant les recommandations faites au prochain collège des volontaires, Cindy SONCK propose en premier lieu de leur confier la mission d'organiser des débats de la Jeunesse et de l'Engagement. Le constat est le suivant : le succès du Grand débat organisé le 20 février 2019 par l'Agence du Service Civique et qui s'est déroulé en présence de deux ministres et de centaines de jeunes, confirme la volonté de la jeunesse de se faire entendre sur les politiques de jeunesse, d'emploi, de lutte contre les discriminations, de transition écologique. La jeunesse a prouvé qu'elle avait des idées et qu'elle s'intéressait aux politiques publiques qui la concernent, et qu'elle était prête à s'investir. C'est d'ailleurs tout le sens de l'engagement des volontaires en Service Civique. Les dix volontaires qui les représentent au sein du Comité stratégique pourraient se voir confier la mission d'organiser au niveau régional ou départemental dans un premier temps l'expression et la transmission de cette parole. Cette mission se déroulerait en deux temps :

- un débat local organisé par chaque volontaire du Service Civique qui rassemblerait 50 à 60 jeunes de la région ou du département qui pourront s'exprimer sur des thématiques et sujets prédéfinis. Le collège des volontaires propose que le débat ait lieu au mois de mars 2020, en lien avec les événements organisés sur le territoire pour le 10^{ème} anniversaire du Service Civique. Il pourra donner lieu à une restitution partagée par le collège des volontaires.
- un débat national organisé à l'Agence du Service Civique regroupant 30 à 40 jeunes repérés au moment des débats locaux et une présence institutionnelle Etat et structures sur des thématiques prédéfinies en fonction des sujets les plus intéressants des débats locaux. Le collège des volontaires propose que le débat ait lieu au cours du mois de juin et donne lieu à une restitution transmise au ministre de la Jeunesse.

Les moyens nécessaires sont une formation à destination des volontaires du Service Civique sur l'animation de débats et la prise de parole en public, un appui des structures impliquées dans le Service Civique pour informer les jeunes de l'organisation du débat, et enfin un appui logistique et organisationnel de l'Agence et des acteurs locaux.

Les obstacles identifiés ont été le temps nécessaire important qui viendra empiéter sur la mission. Il conviendra de trouver une articulation entre l'organisation du débat local et la mission de Service Civique du volontaire. Par ailleurs, des moyens humains et logistiques seront nécessaires pour recenser l'ensemble des moyens disponibles ou mobilisables et pour s'appuyer sur les anciens volontaires du Comité stratégique.

Enfin, le collège des volontaires préconise pour un débat constructif et organisé de former des volontaires et de limiter les thématiques. Afin de contacter les jeunes, le collège des volontaires propose de s'appuyer sur les acteurs de la jeunesse, sur une articulation avec la formation civique et citoyenne, et enfin de créer un relais sur le site du Service Civique.

M. SAPIN, personnalité qualifiée, s'interroge sur la forme que prendrait l'articulation avec la formation civique et citoyenne.

Léon NGUYEN DUFOUR répond que la formation civique et citoyenne reste très locale et l'objectif est de faire en sorte que le débat organisé par les jeunes du collège des volontaires monte en puissance et puisse devenir un débat national, qui porte la parole des jeunes engagés, selon le principe « par les jeunes, pour les jeunes ». La formation civique et citoyenne pourra tout à fait coexister avec l'organisation du débat par le collège des volontaires, qui sera complémentaire.

La Présidente est favorable à la formation du collège des volontaires à la prise de paroles en public, en parallèle de la formation civique et citoyenne. L'une ne se substitue pas à l'autre. Elle retient également de valoriser le travail du collège des volontaires dans le rapport d'activité 2018. S'agissant de l'organisation des débats, elle propose d'étudier les jonctions à mettre en place.

Quentin LEON-DUFOUR, jeune volontaire en Service Civique à l'association Le Rocher, effectue une mission en quartier prioritaire de la ville et propose différentes activités aux jeunes et aux familles de profils assez variés. Il se dit très satisfait de sa mission.

La Présidente s'enquiert du lieu de résidence de Quentin LEON-DUFOUR. En effet, elle fait observer que 90 % des jeunes en Service Civique effectuent leur mission dans leur environnement géographique. Elle estime que ce taux devrait évoluer.

Ludivine BERGOUGNOUX explique qu'une aide à la mobilité aiderait les jeunes à accepter une mission en dehors de leur secteur géographique.

La Présidente en convient. La question budgétaire est cependant essentielle lorsqu'il s'agit de mobilité.

Quentin LEON-DUFOUR en vient à la seconde proposition, sur laquelle le collège des volontaires a travaillé. Il propose que les volontaires puissent témoigner de leur engagement auprès d'autres jeunes pendant le séjour de cohésion du service national universel. Le Comité stratégique pourrait réaliser une expérimentation dès l'année 2019-2020. Le collège des volontaires pourrait être divisé en 5 binômes avec chacun des missions différentes et 3 interventions par binôme, soit un total de 15 interventions dans différents sites représentatifs. L'idée est que ces 5 binômes puissent témoigner pendant le Carrefour de l'engagement du contenu de leur mission, de la raison pour laquelle ils se sont engagés, de ce que leur mission leur a apporté. Le collège des volontaires souhaiterait être formé à la prise de parole et également sur les fondamentaux du Service Civique. L'Agence du Service Civique pourrait prendre en charge les déplacements et la formation des jeunes volontaires.

Arthur LAGO, jeune volontaire en Service Civique à la Mairie de Paris, effectue sa mission dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale auprès de personnes en situation précaire. Le collège des volontaires se questionne sur la manière d'évaluer les interventions de ces jeunes dans les centres SNU. Il s'agit pour ces jeunes de présenter leur mission de Service Civique et leur ressenti. Ils pourraient ensuite effectuer un bilan de manière anonyme en répondant à un questionnaire sur ce qu'ils souhaitent améliorer ou changer. Enfin, le collège des volontaires propose de recueillir l'avis des jeunes en SNU sur le Service Civique.

Quentin LEON-DUFOUR ajoute qu'il s'agit d'évaluer la phase d'expérimentation. L'idée est de la développer de manière globale de telle sorte que tous les volontaires en Service Civique puissent intervenir pendant le séjour de cohésion du SNU, sur la base du volontariat. Le collège des volontaires a imaginé que tous les volontaires qui le souhaitent réalisent une vidéo de 1 à 2 minutes présentant leur mission, les raisons de leur engagement, et ce qui les anime. Ces vidéos pourraient être visionnées par les structures du SNU qui ainsi, pourraient choisir des volontaires pour leurs interventions. Une fois ces volontaires sélectionnés, ils pourraient bénéficier d'une formation à la prise de parole en public ainsi que d'une formation sur les fondamentaux du Service Civique, comme cela est prévu pendant la phase d'expérimentation, en utilisant par exemple les formations des tuteurs. Le collège des volontaires préconise que les trois interventions par binôme soient réalisées au cours de l'année, et débutent au plus tôt trois mois après le début de leur mission. En effet, ce sont les témoignages de jeunes volontaires qui peuvent donner envie aux autres jeunes de s'engager.

Par ailleurs, il conviendrait que le contrat passé entre la structure d'accueil et le jeune volontaire stipule que la structure accepte de libérer le volontaire en Service Civique s'il est sélectionné pour intervenir sur trois demi-journées. En conclusion, le collège des volontaires estime qu'il serait plus profitable que ce soit des jeunes qui parlent à d'autres jeunes de l'engagement.

En termes d'obstacles, le collège des volontaires s'interroge sur la capacité des jeunes volontaires en mission à couvrir l'ensemble des séjours de cohésion. Il propose que d'anciens volontaires soient sollicités pour ce faire. Par ailleurs, il s'interroge sur la prise en charge des déplacements par les structures SNU ou par l'Agence, ainsi que sur la mise en relation entre

les volontaires qui souhaiteraient intervenir et les structures SNU (plateforme de diffusion des vidéos, etc.).

Le Ministre remercie vivement l'ensemble du collège des volontaires pour le travail réalisé qui constitue un véritable engagement, complémentaire à celui témoigné lors de leur mission. Il note que les propositions sont très intéressantes et se dit marqué très positivement par le Grand débat des jeunes engagés, de même que par le débat organisé par l'Institut de l'engagement à La Rochelle. Il considère que le Service Civique est une très bonne entrée pour organiser des débats qui associent des jeunes de tous horizons et qui peuvent faire remonter idées et propositions. Il est favorable au fait d'étudier les propositions du collège des volontaires, sachant que le Comité stratégique dispose de toutes les ressources nécessaires pour aider à l'organisation de débats au niveau local.

Sur la question en lien avec le SNU, M. ATTAL est d'avis que la majorité des départements pilotes organisent des rencontres entre les volontaires en SNU et les volontaires en Service Civique. Il sera intéressant de mesurer l'impact de ces échanges dans l'évaluation qu'il a demandé à l'INJEP pour nourrir la réflexion et orienter les choix stratégiques pour la montée en charge du SNU en 2020 et au-delà. Il sera en effet important de mesurer une donnée clé : les jeunes volontaires du SNU s'engagent-ils plus que les autres ? M. ATTAL suggère que le collège des volontaires puisse rencontrer les représentants de la mission de préfiguration du SNU afin de partager avec eux leurs propositions.

M. ATTAL remercie une nouvelle fois les jeunes volontaires et les félicite pour leur travail, mené en parallèle de leurs missions exercées sur le terrain.

Applaudissements.

Béatrice ANGRAND confirme que l'ensemble des recommandations du collège des volontaires seront prises très au sérieux. Par ailleurs, elle souhaiterait que soit organisé un passage de relais avec le prochain collège des volontaires. En l'absence d'observation, elle propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Présentation des modalités et du calendrier de renouvellement du Comité stratégique

La Présidente effectue un bref rappel des textes. La convention constitutive de l'Agence du Service Civique stipule que la composition du Comité stratégique soit actée par le Conseil d'administration tous les trois ans. Le mandat actuel arrivant à terme, il convient de revoir la composition du Conseil stratégique qui sera votée à l'automne prochain. La convention constitutive prévoit des membres de droit, députés et sénateurs désignés. Les membres du Conseil d'administration sont automatiquement membres du Comité stratégique. La direction du service national est représentée, ainsi que le ministère des Affaires étrangères. Il est bien entendu prévu également que soient largement représentés tous les organismes d'accueil et les personnalités qualifiées.

La Présidente invite les membres présents depuis un ou plusieurs mandats à adresser un courrier de candidature dans lequel ils pourraient faire le point de leur participation au Comité stratégique au cours des dernières années et dans lequel ils formaliseraient ce qu'ils désirent apporter à l'avenir. Sur cette base, elle souhaite proposer au Conseil d'administration qu'il prenne en compte les critères suivants : le niveau de représentation, l'assiduité, la participation à des groupes de travail, le nombre de mandats déjà effectués, l'expérience réelle du Service Civique, et la représentation en termes de domaines des missions proposées.

Sur l'ensemble des candidatures, la Présidente proposera au Conseil d'administration qu'il se penche sur un certain nombre d'éléments : les champs sur lesquels les candidats souhaitent s'investir, l'apport sur des sujets significatifs et transversaux, la volonté ou la capacité à prendre en charge l'animation d'un groupe de travail, un certain niveau de représentation et bien

entendu, l'enjeu de complémentarité dans l'instance. Il conviendra également d'établir un lien entre les comités de coordination régionaux et les acteurs locaux, qui fait défaut aujourd'hui.

La Présidente aimerait également établir un règlement intérieur afin d'éviter certains malentendus, permettre d'effectuer un rappel sur l'assiduité, et formaliser un certain nombre d'éléments tels que le niveau de représentation, le nombre de personnes par organisme d'accueil présent, l'animation éventuelle à des groupes de travail, etc.

En termes de fonctionnement, la Présidente souhaiterait idéalement que le Comité stratégique devienne une instance plus interactive. Sur les trois heures de réunion, elle propose que soient organisés des ateliers sous forme de sous-groupes qui partageraient ensuite les résultats de leurs travaux. Elle s'engage à revenir sur les propositions retenues – ou non – et préciser les motifs.

S'agissant du calendrier, l'appel à candidatures sera réalisé au cours du mois de juillet 2019, les candidatures seront examinées jusqu'au mois de septembre, puis une liste sera soumise au Conseil d'administration. Suite à la décision du CA, les membres sélectionnés seront réunis au mois de novembre avant la première réunion de l'instance renouvelée, au mois de décembre 2019.

La Présidente s'enquiert des éventuelles questions, réactions ou critiques.

Mme BERTHELOT demande de quelle manière l'appel à candidatures sera diffusé.

La Présidente explique que l'appel à candidatures sera certainement publié sur le site internet de l'Agence et sur les réseaux sociaux, sachant que le site est extrêmement visité.

Mme GATIGNON remercie la Présidente pour la transparence des informations. Elle a pris bonne note du souhait de la Présidente que le Comité stratégique reste un lieu de coconstruction. Pour sa part, il lui semble important que le Comité stratégique conserve, à la fois dans son titre et dans ses fonctions, la ligne stratégique, en lien avec la dynamique des groupes de travail qui sont animés par ailleurs et qui se feraient l'écho des grandes orientations décidées ensemble.

M. SAPIN rappelle qu'en 2009, M. HIRSCH avait insisté pour que soit mise en place une instance paritaire entre les services de l'Etat et le monde associatif. L'enjeu central du Service Civique reste la citoyenneté. Or la citoyenneté n'est pas la propriété exclusive de l'Etat ni dans sa mise en œuvre ni dans son incarnation. C'est la raison pour laquelle il est important de garder l'esprit de partage entre l'Etat et les associations.

M. SAPIN ajoute que des groupes de travail relativement intensifs ont été organisés les premières années. Cependant, il regrette qu'ils se sont rapidement éteints, comme s'ils avaient été conçus uniquement pour la conception initiale du Comité stratégique. En réalité, les sujets de la citoyenneté et de l'engagement nécessitent une mise à jour permanente et un travail d'actualisation intergénérationnel qui peut être porté dans la dynamique du Service Civique. M. SAPIN estime dommage pour l'Etat et les associations de s'en priver. Il souhaite un vif succès à cet appel à candidatures, mais tient à rappeler le projet de comités stratégiques à l'échelle territoriale qui n'a pu se mettre en place. Il en ignore la raison. Il devrait être possible d'organiser ce type d'instance au niveau local, toujours dans le même état d'esprit, avec d'un côté l'administration et de l'autre le secteur associatif, qui travailleraient ensemble autour des enjeux d'actualité, afin que le Service Civique soit force de proposition.

Enfin, M. SAPIN rejoint les propos selon lesquels le Service Civique est défini avant tout comme une expérience d'engagement citoyen. Il a toujours été affirmé qu'il avait un impact positif sur la possibilité d'accéder à l'emploi. Toutefois, il ne doit pas devenir uniquement un dispositif de préparation à l'emploi. Aussi, il est important selon lui de travailler ensemble sur la définition des fondamentaux de la citoyenneté qu'il conviendra d'actualiser régulièrement, en

fonction des évolutions contemporaines. M. SAPIN suggère que des groupes de travail permanents, et non *ad hoc*, réalisent un travail de fond afin de nourrir au fil des mois et des années la force du Service Civique, afin qu'il devienne une véritable institution de la République.

La Présidente rappelle le nombre de membres composant le Comité stratégique actuellement, qui est de 47 : 15 organismes d'accueil privés, 7 organismes d'accueil publics, 5 institutions partenaires, 3 personnalités qualifiées et 15 membres de droit. Elle propose de le maintenir dans cet ordre de grandeur, qui assure une certaine représentativité. Sur la place des associations, le Comité stratégique se doit d'être le reflet de l'ADN du Service Civique, sachant que 62 % des missions de Service Civique sont portées par des associations.

La Présidente revient sur l'appel à candidatures. Il n'est pas question que les candidats se concurrencent ou soient mis en concurrence pour créer une émulation gratuite. Il s'agit simplement de vérifier que les candidats adhèrent au rôle du Comité stratégique qui est décliné dans la convention constitutive. La présidente est convaincue de la nécessité de construire le SC avec les acteurs, en revanche, une cogestion est impossible. Elle rappelle que l'Agence du Service Civique est composée de 50 personnes qui animent une communauté de 11 000 organismes. Les groupes de travail doivent exister. Toutefois, il serait intéressant, dès le départ, d'élaborer un plan de travail qui inclue un petit nombre de groupes de travail et de travailler de façon réaliste.

Sur la question du nombre des groupes de travail, M. ROSSIGNOL se dit rassuré que la possibilité de mettre en place un groupe de travail sur la question de l'international soit envisagée. Son rythme reste à déterminer. Par ailleurs, pour alléger le fonctionnement du Comité, des temps d'échange avec l'Agence et notamment avec les opérateurs engagés dans le développement international du Service Civique, sont organisés en dehors du Comité stratégique et sont très importants. Ils permettent de mettre en synergie le travail des acteurs avec celui du Comité stratégique.

Mme TRELLE-KANE estime que le renouvellement du Comité stratégique devrait être l'occasion de relancer la base de collectivités territoriales. Elle demande s'il est prévu de proposer aux associations d'élus des sièges afin de les associer davantage. Par ailleurs, elle confirme l'importance de la présence des ministères de tutelle au sein de l'instance afin de partager une culture identique, afin de ne pas creuser le fossé d'appréhension du Service Civique au sein des ministères. Enfin, elle prend pour acquise la place du collège des volontaires au sein du Comité stratégique. S'agissant des groupes de travail, le message est que l'équipe de l'Agence s'appuie sur les jeunes et les structures qui ont l'expérience du terrain pour produire sa réflexion afin de gagner en efficacité.

La Présidente est convaincue de l'utilité des groupes de travail. Toutefois, comme dit plus haut ; elle souhaite en limiter le nombre afin qu'ils soient organisés et productifs en termes de recommandations afin d'être un véritable outil d'aide à la décision. Concernant les grands ministères, elle a rencontré ou rencontrera prochainement les ministres ou les secrétaires généraux concernés. Sur la déclinaison locale du Comité stratégique, la Présidente rappelle l'existence de comités de pilotage en régions. Elle a pu observer sur le terrain une véritable appropriation du Service Civique. La pérennisation de ces comités sera un point d'attention.

Sophie CHAILLET, en tant que représentante des directions régionales Jeunesse, Sport et Cohésion sociale, souligne l'importance qu'elle attache au déploiement du Service Civique et à la mise en œuvre du SNU. Elle note également un point d'attention dans sa déclinaison territoriale dont les contours ne sont pas tout à fait stabilisés. Il convient de conserver ce qui fait la force du Service Civique, c'est-à-dire la capacité à animer « large », au-delà d'un réseau ou d'un périmètre ministériel, ce qui est un enjeu de l'ensemble des politiques de jeunesse et vie associative dans le courant de l'année 2020. De nombreuses actions vont devoir se construire en 2020, avec le 10^{ème} anniversaire du Service Civique, à une période où les organisations et les structures seront fortement bousculées et questionnées dans leur fonctionnement.

La Présidente répond qu'elle est sensible à ces questions. Elle a assisté au rassemblement des directeurs régionaux et des directeurs départementaux Jeunesse, Sport et Cohésion sociale et a pu noter leurs interrogations. Ils sont très occupés à mettre en place la réforme et l'Agence étudie la manière de les accompagner au mieux pour que le Service Civique continue d'exister.

Revenant sur la réforme, M. WASERMAN confirme qu'une circulaire autour de l'organisation régionale et départementale pour la mise en œuvre des politiques Jeunesse est en cours de rédaction auprès des services du Premier ministre, qui est très vigilant sur ces questions. Il tient à ce qu'il y ait une véritable synchronisation de toutes les politiques au niveau local autour de la société de l'engagement, telle que voulue par le Président de la République.

Béatrice ANGRAND estime que l'Agence a la chance de pouvoir s'appuyer sur les services déconcentrés de l'État qui sont à la fois experts et engagés sur cette question.

En l'absence d'autre remarque, elle propose de poursuivre avec le dernier point inscrit à l'ordre du jour.

Présentation des modalités et du calendrier du plan d'action pour 2020 – échanges

La Présidente rappelle que les orientations stratégiques 2018-2019 arrivent à échéance à la fin de l'année. En conséquence, le Comité stratégique doit être en mesure de proposer au Conseil d'administration du mois de décembre l'adoption de nouvelles orientations. Le contrat d'objectifs et de performance (COP) courant jusqu'en 2020, sa proposition serait de prolonger d'un an les orientations stratégiques, soit jusqu'en 2020, avec un plan d'action 2020 précis qui permettrait d'aligner les orientations stratégiques de l'Agence avec le COP. Il s'agirait en quelque sorte d'une année intermédiaire avant de lancer une réflexion sur les orientations 2021-2022.

Dans ce plan d'action 2020, la Présidente propose d'ancrer le lien entre le SNU et le Service Civique, de tirer les conséquences de l'étude d'impact réalisée par l'INJEP qui étudie la situation des jeunes en Service Civique six mois après leur mission, de travailler sur la question de la valorisation avec l'Institut de l'engagement, l'Institut de formation des entreprises, le Club de valorisation, et de lancer l'organisation des 10 ans du Service Civique et de l'Agence. La Présidente perçoit également la nécessité de faire émerger un sujet qui est peu abordé, à savoir l'égalité femmes-hommes. Elle propose par ailleurs de donner davantage de visibilité aux questions d'environnement, de développement durable, qui lui semblent quelque peu « éparpillées » alors qu'elles traitent d'un sujet central.

La Présidente propose d'adresser en septembre un premier projet de plan d'action 2020, d'échanger sur le sujet au cours de la réunion de l'automne, puis de présenter un document quasi définitif au Comité stratégique du mois de décembre afin qu'il soit ensuite voté par le Conseil d'administration.

M. WASERMAN s'interroge sur l'évaluation de l'impact sur les jeunes. De son point de vue, l'impact sur la société est tout aussi important. Il convient selon lui que les ministères qui pilotent des politiques publiques sur la dépendance, sur l'environnement, etc., considèrent que dans leur budget, une partie de l'action doit être consacrée sur le Service Civique. Les politiques publiques qui améliorent la vie dans la société peuvent bénéficier du Service Civique. Dès lors, une logique budgétaire peut être construite différemment afin de valoriser l'impact majeur des jeunes sur l'évolution de la société.

La Présidente rejoint tout à fait les propos de M. WASERMAN. L'objet est bien entendu d'aller vers une société de l'engagement. Elle rappelle que le budget du Service Civique est du ressort du ministère de la Jeunesse. Elle ignore si le budget doit devenir interministériel, mais reste favorable à un complément budgétaire sur des sujets d'intérêt.

M. WASERMAN estime que l'expérience sera totalement réussie lorsqu'elle sera partagée par les ministères qui verront la valeur ajoutée pour les causes qu'ils défendent. Pour autant, il serait intéressant que les ministères commencent à préparer le terrain dans leur construction budgétaire.

Mme PLOUX-CHILLES, de l'Agence du Service Civique, explique qu'une étude est en cours auprès des jeunes. Les données collectées seront disponibles au mois de juillet à des fins d'exploitation, avec l'idée d'évaluer les parcours de jeunes et les activités réalisées. Cette étude est menée en collaboration avec l'INJEP. Par ailleurs, l'Agence du Service Civique lance actuellement une étude sur la région Aquitaine dont l'objet est de mesurer les effets du Service Civique sur les bénéficiaires sur un territoire donné et des organismes donnés. L'idée est de cartographier les différents bénéficiaires et de réfléchir aux indicateurs qui pourraient être utilisés pour évaluer l'impact du Service Civique sur ces bénéficiaires. Les résultats de cette étude seront certainement disponibles en fin d'année 2019.

La Présidente remercie les intervenants et s'enquiert d'autres remarques éventuelles.

M. OUSSINI souhaite faire une proposition par rapport au plan d'action 2020. Il souhaiterait promouvoir le Service Civique comme année de césure pour les étudiants bacheliers et pour les étudiants d'université qui hésitent quant à leur orientation. Le Service Civique leur permettrait de rebondir et d'envisager une formation après réflexion.

La Présidente répond que le Service Civique fait déjà office d'orientation ou de réorientation pour de nombreux jeunes. Elle cite des exemples pour étayer son propos. Pour autant, le problème est que la possibilité d'une année de césure existe, mais n'est pas suffisamment connue. Un travail de valorisation, d'information et de faire-valoir des droits des volontaires est encore nécessaire, selon elle.

Mme THOURY ajoute que seulement deux universités en France ne mettent toujours pas en place l'année de césure.

La Présidente considère qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle. Pour autant, elle craint que certains étudiants restent insuffisamment informés de cette possibilité.

M. OUSSINI propose d'informer les lycéens, par le biais d'un volontaire en Service Civique qui pourrait par ailleurs orienter les élèves.

M. WASERMAN rappelle que le sujet avait déjà été évoqué. Il propose de réfléchir à la manière de laisser les jeunes eux-mêmes effectuer des missions de sensibilisation et de promotion du Service Civique. Entre la volonté d'entrer dans l'école et la possibilité d'y accéder, un important travail de conviction est nécessaire.

La Présidente remercie l'ensemble des membres du Comité stratégique. Elle ajoute que lors des cérémonies du 14 juillet prochain, des jeunes en Service Civique participeront au défilé et aux manifestations. Les organismes ont été sollicités afin de sélectionner 15 jeunes qui défilent à côté d'une plusieurs dizaines de jeunes en service national universel, afin de créer une première concrétisation de l'articulation entre Service Civique et service national universel. Elle invite les membres du collège des volontaires à se manifester s'ils souhaitent faire partie de ces 15 volontaires.

Elle souhaite à tous une bonne fin de journée et clôt la séance.

La séance est levée à 12 heures 30.